



## Formation Initiale d'Arbitre

**DISTRICT D'ILLE ET VILAINE DE FOOTBALL**

**Samedis 7 – 14 et 21 Décembre 2019**

Collez ici

vosre photo

- **RENSEIGNEMENTS SUR LE CANDIDAT :**

NOM : ..... Prénom : .....  
CLUB : .....  
Licencié(e) ? OUI  NON  Numéro de licence FFF : .....  
Né le : ...../...../..... à : .....  
Adresse complète : .....  
Code postal : ..... Ville : .....  
Téléphone : ..... Mail (obligatoire) : .....

Représenterez-vous un club après votre examen ? OUI  NON

Si oui, lequel ? ..... District d'appartenance du club ? .....

- **DROIT A L'IMAGE : (Pour une personne majeure) :**

Je soussigné(e), Mme, Mr ..... autorise/n'autorise pas (*rayez la mention inutile*) la F.F.F., la Ligue ou le District à utiliser des photos ou vidéos sur lesquelles j'apparais, réalisées sur les terrains ou lors des différentes formations d'arbitres à des fins de promotion de l'arbitrage.

Ces images sont susceptibles d'être utilisées par ces entités sur différents supports (site Internet, réseaux sociaux, supports de formation, vidéos...) et ce sans durée limitée dans le temps.

- **AUTORISATION DU RESPONSABLE LEGAL ET DROIT A L'IMAGE (Pour une personne mineure):**

Je soussigné(e) ..... autorise ..... à suivre une formation d'arbitre organisée par le District.

De plus, j'autorise / je n'autorise pas (*rayez la mention inutile*) la F.F.F., la Ligue ou le District à utiliser des photos ou vidéos sur lesquelles apparait mon enfant, réalisées sur les terrains ou lors des différentes formations d'arbitre à des fins de promotion de l'arbitrage.

Ces images sont susceptibles d'être utilisées par ces entités sur différents supports (site Internet, réseaux sociaux, supports de formation, vidéos, ...) et ce sans durée limitée dans le temps.

- **COÛT DE LA FORMATION :**

- Frais pédagogiques : 90 € et déduction d'un bon formation de 25 € (1 seul par module)

**Soit 1 chèque de 65 € à l'ordre de l'IR2F Bretagne.**

- Frais restauration : 1 Chèque de 45€ à l'ordre du District Ille et Vilaine

**Le solde des frais de restauration est pris en charge par le District.**

**Les 2 chèques sont à transmettre obligatoirement avec cette fiche d'inscription.**

**DISTRICT D'ILLE ET VILAINE DE FOOTBALL**

3, rue de Belle Ile - BP 96303 - 35 763 Saint Grégoire

Tél : 02 99 68 90 90 / Fax : 02 99 68 90 01 - [secretariat@foot35.fff.fr](mailto:secretariat@foot35.fff.fr) - [www.foot35.fff.fr](http://www.foot35.fff.fr)

Siret : 7777 468 92 000 44 - N° agrément Sport 04.35S.64



- **CONDITIONS DE PARTICIPATION**

- Etre âgé(e) de **+ de 13 ans** au 1<sup>er</sup> janvier 2020;
- Retourner **avant le 2 Décembre 2019** ce formulaire dûment complété, accompagné :
  - d'une photocopie recto / verso de votre pièce d'identité ;
  - de la preuve de la détention d'une licence pour la saison en cours, à travers :
    - o La production de l'attestation de licence reçue par courrier électronique ou extraite de « mon espace FFF » **ou** la preuve de l'octroi de la licence issue de l'application Footclubs
    - OU**
    - o Certificat médical d'aptitude à la pratique de l'arbitrage du football + Attestation de responsabilité civile
- **des règlements demandés (2 chèques) ;**
- d'une lettre d'accord du club d'appartenance.

- **INFORMATIONS DIVERSES :**

**Organisation de la formation**

- Samedi 7/12/2019 de 08h15 à 18 h 00
- Samedi 14/12/2019 de 08h15 à 18 h 00
- Samedi 21/12/2019 de 08h15 à 18 h 00 (examen Après Midi)

**Prévoir tenue de sports et nécessaire pour écrire.**

**Profil du candidat :**

- Les candidats couvriront leur club au regard du statut de l'arbitrage pour la saison 2019/2020 s'ils sont nés avant le 01/01/2005 mais ne permettent pas d'effacer une éventuelle infraction constatée au 01 Juin 2019 ;
- Les candidats doivent obligatoirement opter pour un club le jour de l'examen ou se présenter comme arbitre indépendant et dans ce cas devront conserver ce statut d'indépendant pendant 2 années ;
- Les arbitres désirant continuer à jouer sont soumis aux règles du statut de l'arbitrage (Règlements LBF - Annexe 3 - Article 6). Ils pourront conserver ce statut d'arbitre joueur pendant une durée maximale de 2 saisons (comprenant celle où il passe l'examen). Ils devront arbitrer le minimum de rencontres prévues par le statut de l'arbitrage.

**Renseignements / informations :**

**District Ille et Vilaine de football – Tel 02 99 68 91 27 - Mail : arbitres@foot35.fff.fr**

**Dossier à retourner complet à :**

**DISTRICT ILLE ET VILAINE DE Football  
3 Rue de Belle ILLE  
BP 96303 – 35763 ST GREGOIRE CEDEX**

**DISTRICT D'ILLE ET VILAINE DE FOOTBALL**

3, rue de Belle Ile - BP 96303 - 35 763 Saint Grégoire  
Tél : 02 99 68 90 90 / Fax : 02 99 68 90 01 - secretariat@foot35.fff.fr - [www.foot35.fff.fr](http://www.foot35.fff.fr)  
Siret : 7777 468 92 000 44 - N° agrément Sport 04.35S.64